

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 sont es 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
 se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
 Trois mois... 5 fr.
 Six mois... 9 fr.
 Un an... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

LES INSERTIONS
 sont reçues au
 Bureau du Journal
 du Lot
 et
 se paient d'avance
 Annonces... 25 c. à
 Réclames... 50 c.
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 MM. Laffite et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annonces
 pour le Journal du Lot.

BUREAUX
 A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS

Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Cahors, le 5 Mars 1872.

Divers incidents sont venus, depuis deux jours, démontrer, avec une clarté nouvelle, la faiblesse de la politique présente, et surtout la cruelle incertitude du lendemain.

Indépendamment du projet de loi Victor Le-franc, d'où peut sortir une grosse crise, si la modération ne triomphe pas dans la pensée de M. Thiers et dans celle de la commission, le monde parlementaire est très-ému de la menace qui a été faite par M. de Ladmirault de donner sa démission de commandant de Paris. Il est ému bien plus encore de la déposition de M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, dans le procès de M. Janvier de La Motte.

On trouvera plus loin des détails sur ces deux faits. Le dernier amènera incontestablement une modification ministérielle. Mais ce qu'il faut se demander, à un point de vue plus élevé, c'est, s'il est possible de marcher longtemps ainsi, sans accord dans le cabinet, sans unité de vues entre le pouvoir et le chef principal de notre armée après le maréchal Mac-Mahon.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 2 mars.

La discussion des pétitions catholiques qui devait venir aujourd'hui, a été renvoyée à 45 jours ou 3 semaines, mais on espère qu'alors elle sera de nouveau ajournée et cette fois à deux ou trois mois. Ni le Gouvernement ni l'Assemblée ne désirent cette discussion qui, d'ailleurs, après la nomination de M. Fournier ne saurait avoir qu'une valeur platonique et ne pourrait servir que les vœux et les desirs de la Prusse en augmentant les défiances qui existent contre nous en Italie. M. Fournier est attendu prochainement à Versailles d'où il ne tardera pas à se rendre à Rome. La droite paraît peu satisfaite de ce choix; elle prétend que M. Fournier est un libre penseur; elle lui a reproché, dans tous les cas, d'avoir tenu en Suède, lors de l'agitation produite par certaines lois confessionnelles une attitude peu favorable aux catholiques.

Le bruit s'accrédite que M. Nigra serait nommé à St-Petersbourg. Il est inexact que M. Carayon-Latour ait l'intention d'interpeller le gouvernement sur la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire. La commission du projet Le-franc s'est réunie aujourd'hui à midi, pour entendre le rapport de la sous-commission sur l'article 1^{er}. Les impressions paraissent maintenant moins bonnes sur l'issue de

cette question; on ne signale cependant aucun fait qui autorise à douter d'une entente finale. On dément formellement tout bruit de modification ministérielle.

Hier, la commission de décentralisation a voté par 43 voix contre 4, le principe de l'élection des maires par les conseils municipaux.

La nouvelle de la démission du général Ladmirault du poste de gouverneur de Paris a produit dans la majorité parlementaire une vive impression. On accuse le gouvernement d'avoir voulu imposer au général une politique contraire à ses opinions conservatrices et dangereuse pour la sécurité publique. Il est certain que c'est bien malgré les avis du gouverneur de Paris que le Rappel a été autorisé à paraître. On disait hier soir que, si M. Ladmirault persistait dans sa démission, il serait remplacé par le général Clinchant; mais on m'assure ce matin que, sur les instances de personnages importants, le gouverneur de Paris n'a pas maintenu sa démission.

Le bruit que le gouvernement français aurait adressé des observations à la Belgique sur le séjour du comte de Chambord à Anvers est dénué de tout fondement.

M. et Mme Thiers et M^{lle} Dosne, sont allés hier à Paris, dîner chez la comtesse Duchâtel. Le prince de Joinville et le duc de Montpensier étaient parmi les invités.

La Gazette de France annonce que le duc d'Aumale vient d'être réintégré dans son grade de général de division et le prince de Joinville dans celui de vice-amiral. J'ignore si le décret a été signé, mais la mesure ne faisait pas de doute pour personne.

Un certain nombre de préfets sont actuellement à Versailles. On dit qu'ils apportent de bons renseignements sur leurs départements respectifs. Partout l'ordre est parfait et malgré certaines propagandes, rien ne fait présager qu'il soit de sitôt troublé.

Les avis d'Ajaaccio constatent que les obsèques de M. Conti ont eu lieu hier dans cette ville sans occasionner aucune manifestation.

Le général Faidherbe est à Lille, fort satisfait du résultat de ses recherches sur les inscriptions cunéiformes et aussi de l'heureux effet que son séjour en Egypte a produit sur sa santé. Il est complètement faux qu'il ait été question de lui pour le poste de gouverneur de Paris.

Nous recevons d'un de nos correspondants des environs de Martel, la lettre suivante, que nous trouvons bonne à publier, à titre de document historique et d'enseignement politique.

Monsieur de Rédacteur,

Je vous envoie ci-joint, sous le titre d'*Oracles de la logique*, quelques extraits d'articles de M. Alexandre Weil, publiés en 1850, qui me semblent pleins d'à-propos et très applicables à la situation présente.

M. Weil écrivait les prophéties et les avertissements qu'on va lire, dans un temps qui était presque en tout semblable à la phase terrible que nous traversons. La France était pour ainsi dire, sans gouvernement; les partis avaient les armes à la main, et chacun, comme aujourd'hui, sans se soucier des principes, ne s'occupait que d'une seule chose: du triomphe de ses opinions et de ses intérêts, et M. Weil donnait ces avertissements prophétiques dont nous n'avons pas plus profité alors qu'aujourd'hui, bien que l'expérience nous ait démontré, leur sagesse et leur vérité:

Le temps des mots et des escamotages est passé. On n'appellera plus le crime politique, fait accompli, ni l'usurpation de l'hérédité.

République ou monarchie, pouvoir électif, ou héréditaire, telle est la devise de la France d'avenir. Pouvoir héréditaire et légitime, reconnu légalement par le peuple, comme devoir national, pour garantir

ses droits, ou bien pouvoir électif avec toutes ses conséquences.

Entre les deux il n'y a que des crimes; crimes d'usurpation, crime d'insurrection, et après le crime le châtiment! choisissons!

Un pouvoir partagé finit toujours par se disloquer en différentes fractions de pouvoir. Si l'empire Allemand était resté électif, la moitié en serait échue à la France, qui lui a arraché la Lorraine et l'Alsace. C'est à cause de son ancien pouvoir électif, que l'Allemagne n'est jamais arrivée à l'unité. Il n'y a pas d'Allemagne, il n'y a que des allemands, quand il y en aura une, elle s'appellera, peut-être, Prusse, qui doit l'existence à l'hérédité de son pouvoir, hérédité qui lui a donné un homme; cela suffit, ni Frédéric, ni Pierre-le-Grand, n'auraient jamais été mis sur le trône par l'élection!

Que la France, garde son pouvoir électif, et que l'Allemagne arrive à l'unité par son pouvoir héréditaire, avant un demi-siècle, l'Alsace et la Lorraine n'existeront plus pour la France.

C'était écrit en 1850, à peine vingt années se sont écoulées et déjà l'Alsace et la Lorraine, sont redevenues pour nous, une terre étrangère.

Qu'est-il résulté de ces avertissements méprisés. L'Italie unifiée en haine du vicair de Christ, l'Allemagne en haine de l'Autriche catholique; et par suite, nos provinces perdues, nos forteresses rendues, nos campagnes ravagées, notre gloire et notre grand renom, honteusement humiliés; nos armées anéanties, dispersées ou traînées en captivité. Tel est le résultat, de l'aveuglement sacrilège qui a laissé Sadowa, préparer Sedan, et tous les malheurs qui en ont été la suite.

M. Weil poursuit l'examen de ses prévisions, et dit:

Où la France, se retrempe dans le principe chrétien, réintègrera, l'hérédité du pouvoir et profitera des exemples passés, pour la rendre plus féconde par des institutions nationales et conservatrices, ou elle disparaîtra, comme l'empire romain, comme toutes les nations idolâtres, polythéistes ou païennes, qui ont péri par le principe de la matière.

Non, la France de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis ne périra pas. La révolution la tue, la monarchie la ressuscite. Fille aînée de l'Eglise, hérald de l'Evangile, bouclier dix fois séculaire du saint Siège, elle n'a pas encore été relevée de sa mission providentielle! Elle saura reprendre son poste d'honneur.

M. Weil poursuit:

Couchée dans son cercueil révolutionnaire, la France est toute prête à se lever à la grande voix du devoir. Un seul homme de foi et de courage au pouvoir peut opérer ce miracle. La France attend un messie politique, il viendra. (Paris 1850, Weil).

Oui, il viendra avec son principe sauveur; mais la parole est à la France et l'heure est à Dieu. Il viendra, mais l'orgueil de la révolte et le cynisme de l'impunité, n'ont pas encore jeté leur suprême défi à Dieu et à la Société chrétienne et assez prouvé leur néant.

Et ce n'est, poursuit M. Weil:

Que lorsqu'ils seront à leur dernier essai, quand ils rouleront de cascade en cascade dans l'abîme du communisme et de l'athéisme, quand leurs crânes remplis d'orgueil seront brisés comme verre contre les bornes de la rue par la foule sans foi ni loi, quand leurs femmes seront éventrées, leurs filles violées, quand on jettera leurs cœurs déchirés et des croix brisées dans la fosse commune de la révolution, alors leurs ombres pâles et dégoûtantes de sang se dresseront pour se frapper la poitrine, alors seulement ils comprendront et se repentiront de n'avoir pas suivi les lois du Christ, de n'avoir pas institué l'

monarchie héréditaire et de n'avoir pas enseigné la religion de Jésus! (Paris, 1850. — Al. Weil.)

Nous avons vu réalisé le prologue de cette terrible prophétie. Puissions-nous ne jamais voir son accomplissement final.

Revue des Journaux

Paris-Journal.

Si la France veut s'achever, qu'elle continue à donner le pas aux hommes de parole sur les hommes d'action, préférer les bouches retentissantes aux cœurs mâles et aux esprits sérieux. Parce que M. Gambetta a une trompette de cuivre dans le gosier, il y a des gens qui le tiennent pour grand et qui rêvent de lui confier encore la patrie, qu'il a déjà compromise une fois, et dont il se vante d'avoir sauvé l'honneur. Des mots! toujours des mots! Il reproche à ceux qui ont fait la paix d'avoir sacrifié à l'amour du repos deux provinces, cinq milliards et la gloire de la résistance; et de pareilles forfanteries sont recueillies, et il faut s'en occuper, et elles germent dans certains esprits! C'est à désespérer du bon sens national, odieusement perverti par l'abus d'une rhétorique politique frelatée.

Patrie.

La fête nationale qui a eu lieu le 27 février à Londres, pour célébrer le rétablissement du prince de Galles, a dépassé en magnificence et en spontanéité de la part de la population toutes les cérémonies du même genre dont l'Angleterre a jamais pu être témoin. Il y a quelques mois, le prince héritier de la couronne était frappé d'une maladie terrible, et il semblait que ni les secours de la science ni les soins les mieux entendus ne sauraient changer le destin. Et c'est au moment où toute espérance était perdue que le prince de Galles revenait, comme miraculeusement, à la vie.

A cette nouvelle, la joie du peuple anglais a été aussi vraie, aussi profonde que l'avait été auparavant sa douleur, et spontanément tous les habitants de Londres ont résolu de remercier solennellement Dieu de cette guérison.

La population anglaise, — c'est là le principal enseignement que nous tirerons de la cérémonie du 27, — a voulu resserrer avec la royauté les vieilles attaches de fidélité, de respect et de sympathie qui ont toujours fait regarder le souverain, en Angleterre, comme la personnification de la nation. Un parti républicain, qui représente une imperceptible fraction de la population anglaise, avait marqué l'époque de la mort de la reine Victoria comme la fin des traditions monarchiques et le commencement des institutions républicaines. La maladie grave du prince de Galles avait paru donner quelque apparence à ce parti. Mais la manifestation unanime du 27 février, manifestation qui, d'après le témoignage des journaux, a trouvé de l'écho dans toute l'Angleterre, renverse toutes les idées de républicanisme, et prouve combien est enracinée dans la foi monarchique cette grande nation qui, malgré son esprit et son énergie si modernes, demeure toujours au fond la vieille Angleterre.

Nous ne pouvons vraiment, quand nous sommes témoins de pareils spectacles, nous empêcher d'admirer le peuple anglais, son bon sens politique et sa merveilleuse organisation, qui le mettent à l'abri des révolutions violentes. On comprend alors que l'Angleterre est la terre classique de la véritable liberté et du régime parlementaire sainement pratiqué.

Journal des Débats

Nos conjectures ou nos appréhensions premières sur le différent entre l'Angleterre et l'Union américaine menacent de se confirmer, et les nouvelles reçues par le télégraphe ne sont point de nature à faire prévoir une solution amicale. C'est pour nous un exemple nouveau du danger des prétendues réconciliations qui reposent sur des malentendus et des sous-entendus. L'affaire de l'Alabama porte avec elle son enseignement. Tout le monde a sa question de l'Alabama; et quand on veut essayer de la résoudre, il faut commencer par en bien préciser les termes. Autrement, qu'arrive-t-il? C'est qu'après avoir célébré la réconciliation et avoir illuminé pour la fusion, quand on arrive aux points pratiques et positifs, on trouve qu'on ne s'était pas entendu sur les bases mêmes de l'accord ni sur les questions en litige.

Quant aux conséquences immédiates de l'avortement du traité, il ne faut pas en attendre. Les Américains ne sont pas si pressés; ils savent très bien que les Anglais sont mieux préparés qu'eux pour la guerre maritime, et qu'ils ont fait depuis longtemps entrer dans leur calcul de probabilité la perte du Canada. Mais l'Amérique fera comme a fait la Russie l'année dernière, elle attendra son moment.

Français.

Les jours de triomphe, M. Jules Simon embrasse M. Thiers; les jours de crise, il sanglote, il pâlit à tout ce qui peut atteindre, blesser le président. Laisse M. Thiers aux prises avec les difficultés! Non, M. Jules Simon ne fera jamais cela, il en est incapable. Quitter le ministère serait une trahison dont on ne peut le soupçonner. Et puis, l'amour de M. Thiers se confond en lui avec l'amour de la République. L'un fortifie l'autre. Cette pauvre République du 4 septembre, elle n'a plus qu'un représentant dans le gouvernement de la France, qu'un seul, et celui-là s'en ira! Vous n'y pensez pas, Rochefort, cet infortuné Rochefort est parti, lui, le premier, bien avant tous les autres: Emmanuel Arago est parti, Magnin est parti, Dorian est parti, Crémieux est parti, Glais-Bizoin est parti; et après eux tous M. Jules Simon partirait. Non, il ne partira pas. On peut se sacrifier soi, mais on ne peut sacrifier sa cause, quand cette cause est celle de la République, et qu'on a écrit un livre sur le Devoir. Il est resté, il restera, il restera. Jusqu'au bout il portera sa croix. Si amère que soit la liqueur, il videra la coupe. Si on vous dit un de ces jours que M. Jules Simon a retiré son projet sur l'enseignement, croyez cela; si on vous prévient que, converti par la commission, il est le premier à ne plus vouloir ni d'enseignement obligatoire ni d'enseignement gratuit, croyez cela; si on vous donne la nouvelle qu'il retire son projet de loi et va en présenter un absolument contraire au premier, croyez cela; si on vous assure qu'il est allé porter ses hommages à M. le comte de Paris ou qu'il a adressé une lettre à Anvers pour assurer de son respect M. le comte de Chambord, croyez cela; si on vous révèle qu'il va à la messe tous les matins, qu'il fait son carême, se dispose à faire ses pâques et a demandé au Pape la succession de Napoléon III dans le canonicat de Saint-Jean de Latran; croyez cela; mais si l'on vous dit qu'il s'est démis de quitter le ministère, ne le croyez pas.

Pays.

Avant d'adresser quelques mots bien sentis à M. Camille Pelletan du Rappel, nous allons reproduire certaines phrases de son article sur M. Janvier de La Motte, afin de démontrer que, si nous trempons notre canne dans l'écri-toire, nous en avons absolument le droit et le devoir.

UN BONAPARTISTE.

Furent-ils jamais si arrogants? Regardez-les au Boulevard, étreints dans leur redingote, sous leur chapeau de mouchard à larges ailes, humer l'air et faire voir leurs gourdin; lisez-les dans leurs journaux, brayaches comme Spavento et menteurs comme Scaramouche, menaçant déjà, car, attaquer ne leur suffit pas; écoutez-les dans les campagnes vanter le délicieux empire Dubarry, le Napoléon qui se sacrifie pour sauver l'armée (ou les Fourgons), et le prince impérial qui va sauver la France en épousant une princesse de Prusse.

Disons-le: l'Empire même eut honte de Janvier. Sous Pinard, il tomba. Pinard le ramassa pour le replacer dans le Gard. C'était justice; et quant à moi, je plains ce pauvre homme.

Quoi! l'homme de Décembre, l'homme de miss Howard et de la banque, vivra tranquille, la cigarette aux lèvres, lorsqu'il nous a volés; toute sa bande a repris le haut du pavé, fait sonner ses épérons, juré haut, lève le menton, frise sa moustache... et c'est celui-là qui paie pour tous! Les autres ne se gênent pas; ils sont un « parti politique, » un « grand parti. » Ils sont candidats; ils ont leurs journaux; leurs propriétés leur restent; et l'on va chercher noise à ce pauvre petit préfet, qui, en somme n'a fait qu'imiter de bien loin et bien timidement ses chefs de file! — Camille Pelletan.

Et il y en a trois colonnes comme cela.

Jeune homme, vous êtes le fils de cet Eugène Pelletan, qui le 4 septembre au soir, allait lui-même rendre la liberté aux assassins Eudes et Mégy.

Une famille qui possède d'aussi belles relations a le droit d'être difficile pour nous tous, qui n'avons encore assassiné ni pompier ni sergent de ville.

Jeune homme, si vous avez voulu être insolent et grossier, vous avez pleinement réussi.

Mais laissez-nous vous insinuer timidement que cette insolence et cette grossièreté peuvent avoir quelques inconvénients pour votre batailleuse inexpérience.

Quand on aboie aux jambes de tout un parti, quand on le traite de toute espèce de choses, on doit s'attendre à des désagréments.

En voici la preuve. Vous comprenez que nous ne vous répondons pas sur le même ton!

Jeune homme, la rédaction tout entière du Pays croit avoir le droit de vous envoyer unanimement sa botte quelque part.

Si par hasard vous aviez quelques réclamations à faire, vous les adresseriez au pied qu'il vous plaira de préférer.

Pour la rédaction.

EDMOND POIRIER.

INFORMATIONS

Les négociations relatives aux mesures à prendre contre l'Internationale par les différents gouvernements se poursuivent. On assure qu'ils se sont arrêtés à l'idée d'une extension des traités d'extradition, en refusant de reconnaître l'Internationale comme une association politique et en lui appliquant le système qui régit les crimes de droit commun.

Le correspondant du Daily Telegraph à Anvers raconte qu'il a été reçu par le comte de Chambord, et que celui-ci, interrogé sur ses opinions concernant les rapports de l'Eglise et de l'Etat, s'est exprimé en ces termes:

« On s'imagine que, parce que je suis catholique, je voudrais donner au clergé une influence illégitime dans les affaires temporelles. Sans doute, je suis disposé à laisser à l'Eglise la liberté qui lui appartient et qui lui est nécessaire pour le gouvernement et l'administration des choses spirituelles, mais les évêques et le clergé doivent éviter avec soin de se mêler de la politique ou des affaires qui sont du ressort de l'autorité temporelle, ce qui n'est pas moins contraire à la dignité et aux intérêts de la religion elle-même qu'au bien de l'Etat. »

On lisait hier dans le National: Le maréchal Canrobert, venu à Versailles aujourd'hui, a rendu visite à M. Thiers et au maréchal Mac-Mahon.

Sous ce titre: Les Avocats et l'Empire, la librairie générale publie un volume écrit avec beaucoup de verve et de vigueur, qui est une satire impitoyable contre les tendances des rhéteurs révolutionnaires. Il paraît appelé à un grand retentissement.

Le ministre de la guerre est rétabli. Il a pu travailler avec M. Thiers. On a décidé, dit-on, d'envoyer plusieurs officiers à l'étranger pour remplir les fonctions d'attachés militaires auprès de nos différentes ambassades ou légations.

Déjà plusieurs capitaines d'état-major sont désignés.

On télégraphie de Berne: La nouvelle que la Prusse et la Russie songeraient à intervenir en Suisse à cause de

l'Internationale, et que ces deux puissances auraient déjà adressé une Note à Berne, est dénuée de tout fondement. Le Conseil fédéral a reçu de Berlin et de Saint-Petersbourg l'assurance que les gouvernements de Prusse et de Russie n'ont jamais songé à rien de semblable.

Mme Dubar, en religion sœur Sainte-Victoire, supérieure du couvent des sœurs de l'Espérance, de Nancy, vient de recevoir la croix de la Légion d'honneur, en récompense du dévouement dont elle a fait preuve en soignant les blessés de l'armée de Metz.

Cour d'assises de Rouen.

Audience du 16 février.

Le procès de M. Janvier de la Motte, ex-préfet de l'Eure, a commencé lundi. Trois accusés nommés Bourguignon, Vittéocq et Boulanger comparaissent en même temps que M. Janvier de la Motte.

Les chefs d'accusation, très-nombreux, relevés contre les quatre accusés consistent en faux en écritures publiques, détournements, forfaisures et concussion. 650 questions environ seront posées au jury, 108 témoins sont assignés par le ministère public, et 150 par les quatre accusés. Les débats occuperont toute la semaine.

L'acte d'accusation, montre l'accusé Janvier exerçant sur le département de l'Eure la plus funeste influence. « Partout il a semé la démoralisation; comme homme, il a donné l'exemple de la débauche la plus scandaleuse; comme administrateur, il s'est fait un jeu des règles protectrices des intérêts publics. Il a falsifié les écritures, corrompu ses subordonnés, dilapidé les deniers publics et employé, à payer ses désordres, des fonds que leur destination devait rendre sacrés.

Il est procédé à l'appel des témoins, parmi lesquels se trouvent MM. le duc d'Albaféra, le comte de Lagrange, le comte d'Osmy, Raoul Duval, le duc de Clermont-Tonnerre, Pinart, ancien ministre, Tourangin ancien sénateur, Mettetal, député, le marquis de Croix, Firmin Didot, Lefebvre-Durouffé, ancien ministre des travaux publics et Godart, aéronaute. Puis on passe à l'interrogatoire de M. Janvier de la Motte.

L'accusé répond avec assurance et facilité; il avoue qu'il a commis des légèretés, mais non des crimes. Il invoque le témoignage de l'opinion publique qui lui est favorable dans l'Eure.

Le président objecte que l'opinion publique est changeante et qu'elle ne saurait servir de base à une justification devant le jury.

M. Janvier de la Motte dit qu'il a dépensé sa fortune et non celle du département.

Un grand nombre de témoins à charge et à décharge ont été entendus, et parmi ces derniers M. Poyer-Quertier, ministre des finances.

Voici deux dépêches télégraphiques sur les audiences des 1er et 2 mars.

Rouen, 1er mars.

Le ministre fait une déposition qui produit une profonde sensation. Il rappelle qu'un sénatus-consulte avait autorisé les préfets à effectuer des virements. J'ai lu, dit-il, dans l'acte d'accusation que l'Etat se constituerait créancier de 213,000 fr. contre M. Janvier. Qui donc a pu fournir cette pièce à l'accusation? De quel droit est-elle ici? Elle ne porte pas la signature du ministre des finances, et elle est illégale.

La Cour des comptes a donné quitus. Tant que la Cour des comptes n'aura pas demandé que le Conseil d'Etat soit saisi, le ministre des finances, seul compétent, ne pourra pas demander la répétition de cette somme contre M. Janvier.

Le procureur général explique que la pièce en question émane du ministère de l'intérieur.

Le témoin répond qu'il n'accuse pas son collègue mais il déclare que la pièce n'est pas légale. Il poursuit, en disant que le conseil général de l'Eure a homologué les dépenses de M. Janvier.

Comme le président du conseil général, le témoin n'admet pas qu'on soupçonne ses collègues de n'avoir pas fait leur devoir. Il entre dans des développements sur l'emploi des fonds de la souscription cotonnière. Il blâme la conduite de M. Janvier sur bien des points, mais il n'admet pas qu'il ait détourné des fonds.

Rouen, 2 mars.

M. l'avocat général prononce son réquisitoire. Il proteste contre les bruits d'après lesquels la politique ne serait pas étrangère au procès. Il dit que M. Janvier a été bien traité pendant le

temps de sa prison préventive, et s'élève contre la moralité de l'accusé.

Il ajoute que les enquêtes pour rechercher les dépenses fictives et l'emploi des fonds de la souscription cotonnière ont été faites avec loyauté.

Il es' bien plus affligeant de voir un homme bien élevé, d'une bonne famille, venir échouer en cour d'assises sous l'imputation de crimes.

Les bons exemples devaient venir de lui: il n'en a donné que de mauvais.

Le ministère public entreprend ensuite de montrer la profondeur du gouffre dans lequel l'accusé a enfoui sa fortune, celle de sa famille et celle du département.

L'avocat général parle de la pièce dont le ministre des finances a contesté la légalité.

« Nous n'avons pas, dit-il, à nous préoccuper de cette question, qui doit se débattre entre le ministre des finances et le ministre de l'intérieur; pour nous, nous tenons comme valable la pièce récusée par le ministre des finances. »

Tous les points de l'acte d'accusation sont énergiquement maintenus par le réquisitoire.

M. Homais, avocat de M. Janvier de la Motte, aborde la défense. Il dit qu'il est surpris que son client ait pu être ramené prisonnier de la Suisse, alors qu'on y laisse circuler les assassins et les incendiaires de la Commune. Il regrette que l'accusation fasse du scandale autour de la vie privée de M. Janvier, laquelle vie privée n'est pas en cause.

Le président invite l'avocat à retirer le mot scandale.

La défense s'étend longuement sur tous les faits de l'acte d'accusation. La plaidoirie de M. Homais a été trouvée éloquent.

Demain, fin des plaidoiries. Le résumé du président ne commencera que lundi.

Audience du 3 mars.

Rouen, 3 mars, 6 h. 20 du soir.

Le procureur général. M. Isoard, dit qu'il reçu une dépêche de M. Casimir Périer, lui demandant les détails donnés par les journaux sur la déposition de M. Poyer-Quertier étaient exacts; il a répondu affirmativement.

Le procureur général conteste que le ministre de l'intérieur ne puisse pas réclamer les sommes dues à l'Etat par un préfet; il conteste aussi, en citant la loi, que le ministre des finances soit compétent en ce cas.

M. Lachaud parle avec une grande chaleur. La salle d'audience est comble. Un calme parfait règne autour du palais de justice. On a remarqué que le procureur général a reçu pendant l'audience des dépêches de Versailles.

CHOSSES ET AUTRES

(Suite.)

On a beaucoup écrit sur la peine de mort. Mais c'est là une question d'un ordre si élevé, que les publicistes ne sauraient la résoudre. La conscience publique seule peut se prononcer. C'est ce que le législateur a compris, quand, remettant le glaive à une réunion d'hommes libres de toute influence de la part de l'Etat, il a dit au jury, représentant de la société et de ses mœurs: « Frappe, si tu l'oses! »

J'ai entendu dire à beaucoup de femmes qu'elles voudraient être hommes. Les malheureuses! Elles ne savent donc pas que, si elles étaient hommes, elles auraient alors affaire aux femmes, ce qui serait pire.

Ce n'est pas en plein midi, mais à la chute d'un jour éclatant, que les objets se distinguent plus clairement et de plus loin. C'est aussi vers le déclin de la vie que la vérité nous apparaît le mieux. Les esprits forts, pourtant, rejettent le retour des vieillards à la religion sur l'affaiblissement des facultés intellectuelles, qu'ils confondent, les insensés! avec les passions qui troublent l'entendement.

Je me représente la société actuelle, comme un palais en construction sur les ruines d'un temple grec, dont on utilise les débris. C'est un monument de style bâtard, qu'on reprend toujours par quelque côté, et qui porte avec lui le cachet des époques indéfinies de transition; masse énorme qui étonne par la profusion et la richesse des matériaux, mais qui pèche par l'agencement des parties et l'harmonie de l'ensemble.

L'homme ne s'aperçoit de son âge que lorsque ses cadets, qu'il trouve vieux, le forcent de convenir qu'il n'est plus jeune.

Quant aux femmes, elles ont deux vieillesse bien marquées, la plus triste n'est pas celle où les forces les abandonnent, mais celle où les adorateurs les quittent.

Ne dirait-on pas, à la manière dont certaines personnes parlent des égarements de leur jeunesse et

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot

Versailles, 4 mars, 5 h. 15 m. soir.

M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, sera remplacé assure-t-on, par M. de Goulard, déjà ministre de l'agriculture et du commerce, qui gèrerait les finances par intérim.

Au début de la séance, M. Brisson, député radical, interpelle le ministre de la justice sur certains rapports des premiers présidents de cours d'appel, publiés dans la fameuse enquête sur le 18 mars. Il se plaint de ce que les magistrats se trouvent ainsi mêlés à la politique. (vive approbation à gauche). Il lit divers extraits des rapports contre MM. les communalistes et leurs projets (approbation bruyante à droite et au centre droit.)

M. le ministre de la justice répond avec beaucoup de calme et de bon sens, que les premiers présidents ont rempli leur devoir en se mettant aux ordres de la seule autorité souveraine, l'Assemblée nationale.

M. Emmanuel Arago proteste, à son tour, contre l'enquête. Il trouve inconvenant qu'on ait beaucoup parlé de lui, sans le prévenir.

M. Delpit, rapporteur, répond qu'il a poussé le scrupule, jusqu'à mettre en présence des accusations contre M. Arago le langage tenu par ce dernier devant une autre commission d'enquête, celle du 4 septembre.

Ensuite, M. Tirard dénonce la mise en vente du rapport sur le 18 mars. M. Baze déclare que cette mise en vente n'est autorisée qu'après la distribution du rapport aux députés, et il ajoute très finement qu'il ne redoute pas, comme d'autres, la publicité qu'il faut rendre aussi étendue que possible.

En résumé, une partie de la gauche est atterrée par l'enquête. Elle ne peut retenir sa colère.

La discussion s'ouvre à quatre heures sur le projet de loi relatif à l'Internationale. M. Tolain prononce un grand discours qui commence avec assez de modération. Tout à coup, M. Tolain s'écrie que le clergé est l'un des auteurs de la grève de Mulhouse en 1870.

Cette odieuse calomnie soulève un orage considérable. Deux cents voix crient : La preuve ! la preuve ! la preuve ! M. Tolain ne peut pas la fournir, et parle d'une déposition dans une commission d'enquête. On le somme de communiquer cette déposition : il ne le peut pas.

M. Scheurer-Kestner, député de Paris, déclare qu'il est l'auteur de la déposition.

On le somme alors de monter à la tribune, et M. Keller s'écrie qu'il se charge de le confondre.

M. le président décide que M. Scheurer-Kestner parlera après M. Tolain. (Continuez vos calomnies) dit alors M. de Cumont à M. Tolain.

M. Tolain demande à M. de Cumont de retirer ce mot.

« Je le maintiens, » répond M. de Cumont.

P. S. Au dernier moment, on prétend que rien ne sera décidé au sujet du ministère des finances avant que le verdict du jury de Rouen ne soit connu.

Dépêche Télégraphique

Paris, 5 mars, 12 h. 5 m. soir.

M. Janvier de La Motte est acquitté.

M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, a donné sa démission hier soir ; il est probable qu'il confirmera cette démission aujourd'hui devant l'Assemblée et justifiera sa déposition comme conseiller général de l'Eure.

On dit que M. de Goulard sera nommé ministre des finances intérimaire.

Le discours de M. Tolain, député de Paris, est le grand échec du socialisme.

Bourse de Paris.

Paris, 5 mars 1872, soir.

Table with 2 columns: Rente (3 p. 50, 4 1/2 p. 50, 5 p. 50) and values (56,50, 82,00, 89,55).

Le théâtre de Cahors, va être desservi à la fin de ce mois par la troupe de M. Laclaverie. Voici ce que ce directeur auquel nous souhaitons bonne réussite, nous écrit à ce sujet :

La municipalité de la ville de Cahors, vient de me concéder le théâtre à partir du 31 Mars prochain :

La troupe lyrique et dramatique que je dirige a desservi l'hiver dernier le théâtre de Pau, pendant l'été passé nous avons suivi les Pyrénées, Eaux-Bonnes, Barèges, St-Sauveur, Bayonne, Biarritz, etc. A la fin de la saison, nous avons desservi en même temps les théâtres de Tarbes et de Bagnères-de-Bigorre, puis nous veuons de passer en dernier lieu trois mois à Auch.

La municipalité de cette dernière ville a daigné nous concéder son théâtre pour tout l'hiver prochain en reconnaissance de la sympathie que le public n'a cessé de nous témoigner. Nous sommes enfin à Nérac pour passer trois semaines de Carême.

Nos spectacles se composent de petits Opéras tels que : Le Maître de chapelle, les Noces de Jeannette, le nouveau Seigneur du village, Maître Pathelin, Les rendez-vous Bourgeois, etc., etc. — Opérettes telles que : Les barvards, le mariage aux lanternes, le joueur de flûte, etc., etc. — Pièces de genre ainsi que : Les chevaliers du pince-nez, etc.

Drames, comédies et vaudevilles.

Agréez, etc.

ST-MARTIN-LACLAVERIE.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Bessière (Jean), élève en pharmacie, natif de Craissac (Lot), membre d'une honorable famille de notre département, arrêté en mai dernier, lors de l'insurrection parisienne, et écroué sur les pontons de Brest, vient d'être mis en liberté, après neuf mois de prison préventive, l'instruction ayant clairement démontré son innocence.

Vendredi 1er mars, a eu lieu la sixième leçon publique du cours d'allemand fait à la mairie de Cahors par M. Malinowski, professeur de langues vivantes au Lycée. Dans cette leçon on a terminé l'étude des mots déclinaibles et on a commencé à s'occuper des verbes allemands.

Ce cours se fait actuellement, tous les mercredis et vendredis de 8 à 9 heures du soir, dans la salle de mariage de l'Hôtel-de-Ville.

FOIRE DE CAHORS DU 1er MARS.

1,460 paires de bœufs ont été mis en vente, 800 environ ont été vendus à divers prix depuis 450 à 1,100 fr. les gras à raison de 34 à 36 fr. les 50 kilos ; 32 chevaux, 18 mulets et 28 ânes ont été mis en vente, il s'est fait beaucoup d'affaires ; 1,350 moutons ont été mis en vente 800 ont été vendus de 12 à 25 fr., les gras à raison de 60 à 70 cent. la livre, poids vif. 20 cochons gras, tous vendus de 60 à 70 c. la livre, poids vif. 250 petits cochons, 200 ont été vendus de 25 à 100 fr.

Il y avait à la halle aux grains 624 hect. de blé, 321 vendus avec une moyenne de 24 fr. 52 c. ; le maïs à raison de 12 fr. 10 c. l'hectolitre.

Il s'est fait beaucoup d'affaires, pas d'accident ni vol à signaler.

Deux bracelets, l'un en or, trouvé le 12 février, aux abords de la préfecture, et l'autre en buffle, trouvé le 4 du courant, ont été déposés au commissariat de police, où l'on pourra les réclamer.

Un bracelet, cercle en or, avec chaîne de sûreté, a été perdu dans la journée du 3 mars courant, de la rue des Augustins au Lycée. On est prié de le faire déposer au bureau de police. L'on promet bonne récompense.

La nouvelle loi, portant augmentation du prix des tabacs, a été appliquée hier à Cahors.

Par sa délibération en date du 1er mars courant, le tribunal de première instance de Nérac a souscrit pour une somme de deux mille francs à l'œuvre dite : des Femmes de France, destinée à la libération du territoire.

Pour la chronique locale : A. Layton.

MM. les jurés sont entrés, aussitôt les questions posées, dans la salle de leurs délibérations.

Personne ne quitte sa place ; l'anxiété est extrême.

A deux heures un quart, la sonnette retentit. Un silence complet règne dans la salle. MM. les jurés reprennent leurs sièges. M. le chef du Jury donne lecture du verdict :

Jean Miquel est déclaré coupable d'assassinat sur la personne de sa femme Mariannette ;

Louis Miquel est déclaré coupable de complicité de ce crime.

Le Jury admet les circonstances atténuantes en faveur des deux accusés.

A ce moment, Jean Miquel sort une lettre de sa poche et l'adresse au président.

La Cour condamne Jean Miquel à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Louis Miquel a vingt ans de travaux forcés.

Les condamnés ont entendu la sentence sans la moindre émotion apparente.

La foule s'écoule lentement ; il est environ trois heures du matin.

Le Jury, dont la tâche pénible vient de se terminer par un verdict dont l'opinion publique est unanime à reconnaître la fermeté et la justice, n'a pas voulu se séparer sans adresser lui aussi ses félicitations au brave brigadier Miquel, enfant de Cahors, ex-brigadier de gendarmerie de Lalbenque—appelé depuis peu de temps aux mêmes fonctions dans le Tarn. — C'est à ce brigadier intelligent — que rien n'a pu faire devier de son devoir, — que l'on doit la découverte du crime affreux qui vient de recevoir son juste châtiment.

Une pétition, signée par MM. les jurés a été remise à M. le président dans la matinée du 3 mars en voici les termes :

A Monsieur le président des assises.

Monsieur,

Les jurés soussignés, appelés à connaître du drame épouvantable qui avait répandu la consternation et l'effroi dans le village de Laburgade, canton de Lalbenque, supplient Monsieur Amilhau leur honorable président qui, dans la direction de cette affaire s'est montré à la hauteur de la pénible mission qu'il avait à remplir, de vouloir bien avoir la bonté de recommander à la bienveillante attention de M. le ministre de la guerre le brigadier Miquel.

Ce militaire a fait preuve dans cette circonstance d'un dévouement et d'une habileté au dessus de tout éloge.

Les soussignés vous prient, Monsieur le président, de recevoir l'hommage de leur respectueuse considération.

(Suivent les signatures).

Audience du 3 mars.

Le nommé Tronche (Jean) accusé et reconnu coupable par le Jury de vol avec escalade, dans une maison habitée, a été condamné à quatre ans de prison.

Ministère public : M. Cieutat, substitut.

Défenseur : M. Duc.

Cette affaire est la dernière de la session.

Les dames patronesses du Comité de Cahors pour l'œuvre du sou des chaumières, s'empresent de faire connaître aux habitants de la ville les fructueux résultats qu'elles ont obtenus :

Table with 2 columns: Names (Mmes De Linière, Marquette du Tillet et Perrin, etc.) and amounts (240 40, 460 70, etc.).

TOTAL..... 3,123 75

Elles croiraient manquer aux règles les plus élémentaires de convenance et de justice, si elles ne témoignaient pas leur profonde gratitude aux nombreux souscripteurs, qui, par un gracieux accueil, leur ont facilité la mission délicate qu'elles avaient à remplir.

Le Comité reste constitué, attendant les souscriptions du département ; d'ailleurs, dans la ville même, bien des offrandes sont encore promises

certaines vieillards des fautes de leur âge mûr, que le vie se compose de plusieurs vies indépendantes les unes des autres? La solidarité n'en existe pas moins entre les diverses périodes de notre existence : si elles constituent le passé pour nous, elles sont toutes le présent pour Dieu, et l'on n'est jamais quitte avec lui du mal qu'on a fait, tant qu'il reste une heure pour la réparation et une larme pour le repentir.

Léon VALÉRY.

(A continuer.)

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 1er mars.

L'article 3 sur la magistrature est en discussion. Les paragraphes suivants sont adoptés :

Nul, excepté les magistrats, anciens magistrats, membres et anciens membres des juridictions administratives, ne peut être nommé juge de paix titulaire s'il ne satisfait pas à une des conditions suivantes :

Avoir été pendant cinq ans suppléant d'une justice de paix ;

Avoir exercé notoirement pendant cinq ans la profession d'avocat après inscription au tableau de l'ordre ;

Avoir été, pendant le même laps de temps, notaire, avoué ou greffier d'un tribunal civil ou de commerce.

L'Assemblée repousse ensuite le paragraphe suivant :

Avoir, après examen spécial, été reconnu admissible aux fonctions de juge de paix.

Cette condition de l'examen étant la principale base du projet de loi, la commission demande que le projet lui soit renvoyé pour chercher les moyens de donner satisfaction à la majorité. Le débat reviendra plus tard.

Chronique locale

et méridionale.

Cour d'assises du Lot

Présidence de M. AMILHAU, conseiller à la Cour d'Agen.

Affaire Jean Miquel et Louis Miquel. — Assassinat

Audience du 2 mars. — (Suite).

L'épouvantable drame de l'Escalier, commune de Laburgade, a eu son dénouement devant la Cour d'assises du Lot, dans la nuit du 2 au 3 mars.

Depuis six jours les débats se poursuivaient, et tous les incidents dignes de remarque qui se sont produits, nos lecteurs les connaissent.

Jamais affaire criminelle n'a plus vivement préoccupé l'opinion publique. La salle des Assises a été continuellement comble pendant les six jours, et plus le jugement approche, plus la foule devient compacte au-dedans et au-dehors du Palais.

Après la plaidoirie de M. Ebelau, défenseur de Jean Miquel, qui a été très-remarquable, M. Lurguie, défenseur de Louis Miquel, a déclaré qu'il renonçait à la parole. Il était six heures et demie ; l'audience est levée. M. le président dit qu'elle sera reprise à neuf heures et demie.

Neuf heures et demie.

La foule grossit et s'amoncèle autour du Palais. Cette masse énorme qui s'agite et murmure est d'un effet saisissant dans la nuit.

Les portes s'ouvrent, et le flot pénètre frémissant, irrésistible.

Les dames sont en très-grand nombre, et le nombre des places réservées est bien insuffisant.

Les accusés conservent toujours la même attitude. La lueur des lampes jette sur leurs fronts un reflet sinistre.

Dix heures.

Tous les jurés sont à leurs bancs ; M. le président commence son résumé. Cet éminent magistrat donne une fois de plus la preuve de cette noblesse de pensée et d'expression, de cette lumineuse sagacité, de ce tact, auxquels M. le procureur général a rendu un si juste hommage et qui a si souvent impressionné l'auditoire dans le cours de ce procès.

A une heure trois quarts du matin, M. le président cessait à peine de parler.

Annonces

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages
Publié sous la direction de **N. Edouard Charton**

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume, en cours de publication, portera la date de 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'*Autographe*. Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'*Autographe*, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en dési-rera d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

Le *Temps*, dont les principaux rédacteurs politiques sont toujours MM. A. Neffizer, Ed. Scherer, André Cochut, Georges Jeannerod, Ulysse Ladet, Alfred Marchand, Maurice Block, L. Montigny, Le Reboulet, J. Hébrard, etc., etc., et dont les correspondances étrangères et la partie littéraire ont une valeur reconnue, va publier :

Lettres politiques, par M. P. LANFREY.

Notes sur l'Angleterre, par M. H. Taine.

Le Siège de Paris, journal d'un officier de marine.

Le Blessé, roman, par M. HECTOR MALOT.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40^e année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Edition mensuelle..... 9 fr. »
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures... 13 fr. 50
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr. »
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE, 8 fr. 50 par trimestre
6 MOIS, 46 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 52 FR. »
Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.

Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

BIBLIOGRAPHIE

L'Année scientifique et industrielle, par Louis FIGUIER (15^e année), est en vente chez le libraire de notre ville. Outre l'exposé des travaux scientifiques pendant les deux années 1870-1871, ce volume contient le résumé des applications de la science à l'art de la guerre pendant l'invasion et le siège de Paris (un volume in-18 Jésus, prix: 3 fr. 50 c.).

LA POUPEE MODELE

(8^e année)

1, Boulevard des Italiens.

Ce journal est le plus instructif, le plus amusant et le meilleur marché des publications destinées aux petites filles. — Gravures coloriées, images à découper, petits travaux faciles à exécuter, surprises, etc.

EXCEPTIONNELLEMENT ANNÉE 1871

Les abonnements commencent de Mars pour finir en Novembre (neuf mois).

PRIX : 5 FRANCS 75

Hénies, Goutte et Maladies de la Vessie.

En écrivant au Gué (Vendée) à M. le docteur Piquier (Voir aux annonces.)

Samedi 24 février, a paru le *Corsaire*, journal politique quotidien. Rédacteur en chef: G. Richardet; collaborateurs: Jules Clarétie, Alfred Assolant, Alexis Bouvier, Th. de Banville, Edouard Plonviev, Georges Sauton, Henri de Lapommeraye, etc. Le *Corsaire* publie deux fois par semaine une lettre d'ALCESTE. Le programme du *Corsaire* peut se résumer en deux mots, c'est un *Figaro Républicain*. Abonnements: 12 fr. par trimestre, 15 centimes le numéro. Rédaction et administration, 123, rue Montmartre, à Paris.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

DE CAHORS A LIBOS.				Prix des places.				DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA				DE CAHORS A PARIS			
tab. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)		
Cahors. — Départ.	5h10	4h25	5h40	Libos.....	5.80	4.35	3.20	LIBOS.	Départs.....	8h41	9h26	5h19	LIBOS.	Départs.....	
Mercuès.....	5 28	4 47	5 56	Puy-l'Evêque.....	3.70	2.75	2.05	AGEN.	Arr.....	9 59	10 28	6 44	PERIGUEUX.	Arr.....	
Parnac.....	5 43	4 7	6 9	Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75	AGEN.	Dép.....	11 25	11 20	7 »	PERIGUEUX.	Dép.....	
Luzech.....	5 53	1 20	6 17	Bordeaux.....	20.80	15.35	12.20	MONTAUBAN	Arr.....	1 33	12 43	9 3	LIMOGES.	Arr.....	
Castelfranc.....	6 10	1 43	6 36	Agen.....	10.65	8 »	6.85	MONTAUBAN	Dép.....	12 13	3 05	7 57	LIMOGES.	Dép.....	
Puy-l'Evêque.....	6 25	2 1	6 49	Montauban.....	14. »	8 »	6. »	AGEN.	Arr.....	1 36	5 11	10 6	ORLEANS.	Arr.....	
Duravel.....	6 37	2 16	6 59	Toulouse.....	16.70	12.30	9.15	AGEN.	Dép.....	2 »	6 10	» »	ORLEANS.	Dép.....	
Fumel.....	6 58	2 42	7 19	Aurillac.....	29.30	21.45	15.50	LIBOS.	Arr.....	3 »	7 36	» »	PARIS	Arr.....	
Monsempron-Libos.—Arrivée.	7 4	2 49	7 26	Paris.....	73.70	55.53	40.55	LIBOS.	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)	» »	» »	» »	PARIS	Dép.....	
				Cette.....	41.35	30.75	22.70								

CALENDRIER DU LOT

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Recueil très complet et très exact, composé de plus de 200 pages.

EN VENTE :

Chez : MM. Crayssac; Calmette; Bourion; Godinaud et Girma, libraires à Cahors. — Chez M. Delbos, libraire à Figeac.

Fond d'épicerie à céder
S'adresser au bureau du Journal.

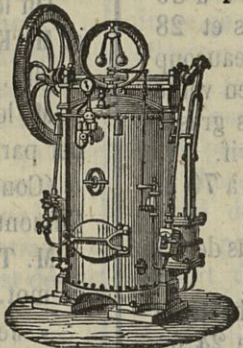
POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
le véritable nom
FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC
FLEURISTE A CAHORS
A l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de succéder, depuis le 1^{er} novembre, à M^{lle} Marie MILLERAT. Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.

A. BERGON ET C^{ie}
Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.
SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

Machines à vapeur verticales portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à tous les usages et à toutes les industries.
Envoi franco du prospectus détaillé.



J. Hermann-Lachapelle
144, rue du Faub.-Poissonnière, à Paris.

A VENDRE
Pour cause de maladie
UN
FOND DE QUINCAILLERIE
très bien assorti.
S'adresser à M. Soulacroix, rue de la Liberté, qui en est le propriétaire.

Etude de M^e COSTES, notaire, à Cahors.

EXTRAIT D'ACTE DE SOCIÉTÉ
PUBLICATION
prescrite par les articles 42 et 43 du Code de commerce.

D'un contrat passé devant M^e Costes, notaire à Cahors, le 21 février 1872, enregistré le 22 du même mois, contenant société entre :
1^o André Escrouzailles, aîné, charpentier, demeurant à Cahors — d'une part ;
2^o Michel Escrouzailles, jeune, charpentier, demeurant à Cahors, d'autre part a été extrait ce qui suit :
Les sieurs André et Michel Escrouzailles, frères, ont formé entre eux une Société en nom collectif pour l'exercice et l'exploitation de leur industrie d'entrepreneurs de charpente; sa durée est fixée à 10 années qui ont commencé à courir, le 21 février courant. — Son siège est à Cahors. — La raison sociale est : « Escrouzailles frères » — André Escrouzailles est nommé gérant de cette société; lui seul pourra faire usage de la signature sociale pour les besoins de la Société.
Extrait certifié conforme, par M^e Costes, notaire à Cahors, le 24 février 1872.

COSTES, notaire.
NÉURALGIES
GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉURALGIQUES DU D^r CRONIER
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871
Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT
Brochure grand in-8^o de 412 pages..... 1 fr.

AVIS AUX DAMES
F. GILIS
Teinture en tout genre, réparation et mise de châles en vêtements sans les couper.

SPÉCIALITÉ
Teinture de Crêpes de Chine et des Robes de soie.
Moirage et impression de toutes soieries.
Teinture des anciennes soies pour ornements d'Eglises.
Mise à neuf et réparation des Tapis des Gobelins, d'Aubusson, etc.
Ouverture du Magasin, le 10 Mars prochain, rue Portail-au-Vent, maison Burgalières.
Ateliers quai Billié, maison Lagarrigue.

TABLEAU DES DISTANCES
Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.